

## REUNION DU 23 MARS 2015

### **SUBVENTIONS 2015 :**

Une subvention a été accordée à :

- 304.00 € au Centre d'Initiation et d'Education Canine
- 304.00 € au Cabariot Kart Cross
- 304.00 € au Cabariot Tennis Club
- 304.00 € au Club des Aînés « Les Cheveux d'Argent »

Ces sommes seront inscrites au budget 2015.

**SUBVENTION COURS DE TENNIS :** Une subvention exceptionnelle pour financer les cours de tennis suivis par les jeunes de moins de 16 ans domiciliés à Cabariot et qui n'exercent pas plus de deux activités a été accordée au Cabariot Tennis Club. 4 jeunes sont concernés soit :  $39 \text{ €} \times 4 = 156 \text{ €}$

Une subvention de 20 € a été accordée à :

- France Alzheimer,
  - AFM TELETHON
  - La Ligue contre le cancer,
- et 300 € au CAP Centre Social de Tonnay-Charente.

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2015 & BUDGET 2015 C.C.A.S :**

Le Compte Administratif 2014 et le Budget 2015 votés par les membres du Centre Communal d'Action Sociale le 17 mars 2015 ont été approuvés par le Conseil Municipal.

Le Compte Administratif 2014 présente un excédent de : 65.25 € au 31/12.

Les Dépenses et les Recettes du Budget 2015 s'élèvent à : 6 005.25 €

### **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE LA COMMISSION FINANCES et BATIMENTS :**

Le compte-rendu de la réunion des membres de la Commission des Finances et de la Commission des Bâtiments en date du 16 mars 2015 a été donné :

Plusieurs points ont été débattus :

#### \* Le taux des taxes pour 2015 :

Compte-tenu de la baisse des dotations de l'Etat, des charges nouvelles des communes telles que le T.A.P et des difficultés financières de nombreuses familles, les membres ont proposé de limiter la hausse à 1% sur le produit attendu de la Taxe d'Habitation et de la Taxe sur le Foncier Bâti.

#### \* Les projets d'investissement 2015 ont été répertoriés :

- L'enfouissement des réseaux Rue du Stade et Rue de l'Etang,
- Pose de candélabres pour l'éclairage public Rue du Stade, Rue de l'Etang et parking centre bourg,
- Pose d'un transformateur Rue de l'Etang
- Le Lotissement de l'Etang comprendra 33 lots d'une superficie comprise entre 357 et 563 m<sup>2</sup>. Un lot est réservé pour construire 8 logements sociaux.
- Valorisation entrée de bourg : Une étude est en cours. Deux subventions ont été accordées : 10000 € par la DREAL et 8000 € par la REGION.
- Des travaux sont en cours de réalisation à la Boulangerie : mise aux normes de l'escalier
- la porte d'entrée de la Superette sera remplacée prochainement.
- La façade du restaurant « Le Chalet » sera nettoyée.

#### \* Dossier accessibilité des bâtiments recevant du public :

Un nouveau délai a été accordé pour la réalisation des travaux de mise aux normes.

Un planning des travaux doit être réalisé.

Un compte-rendu des réalisations sera établi chaque année.

\* Investissement à prévoir pour 2016 : Réhabilitation de la maison située 11 Rue du Muguet.

**TAUX DES TAXES 2015** : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé d'appliquer une hausse de 1 % sur le produit attendu de la Taxe d'Habitation et de la Taxe Foncière sur le Bâti. Les taux pour 2015 sont donc fixés comme suit :

Taxe d'Habitation :	<b>10.24 %</b>
Taxe Foncière (Bâti)	<b>18.18 %</b>
Taxe Foncière (Non Bâti)	<b>55.58 %</b>

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir fixer les taux d'imposition pour 2015 des trois taxes directes locales (Taxe d'Habitation - Taxe Foncière (Bâti et Non Bâti)).

**SAISON 2015 SNACK-BAR** : Melle MANGEANT Sophia souhaite assurer, comme l'année dernière, l'exploitation du Snack-bar « L'Escapade » du 04 avril au 11 octobre 2015.

Il donne lecture du contrat d'occupation et d'exploitation du Snack-bar qui définit les conditions d'utilisation des locaux mis à disposition.

Après en avoir pris connaissance et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le montant de la redevance mensuelle à 300 € L'augmentation de 50 € par rapport à la saison 2014 tient compte de l'entretien du bac dégraisseur et de la pompe de relevage.

M. le Maire est autorisé à signer le contrat d'occupation et d'exploitation de « l'Escapade » pour la saison 2015 avec Melle MANGEANT.

**PLAN DE SAUVEGARDE** : La loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile et le décret n° 2005-1156 du 13 septembre 2005 ont instauré le Plan Communal de Sauvegarde. Ce Plan communal de Sauvegarde a pour objectifs de :

- Doter la commune d'un outil de gestion des risques majeurs,
- D'identifier les risques majeurs
- d'acter des organisations à mettre en œuvre afin d'assurer la protection des biens et des personnes.

Sur proposition du Maire, un Groupe de travail animé par Marie-France POMMIER, Conseillère Municipale a été constitué pour élaborer ce document qui est soumis au Conseil Municipal pour avis. Après en avoir pris connaissance et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents a approuvé le Plan communal de Sauvegarde tel que présenté et joint à la présente délibération.

**CONVENTION LA POSTE** : La convention établie entre LA POSTE et la Commune de Cabariot concernant l'Agence Postale Communale de Cabariot est échue depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Cette convention définit les services de La Poste proposés par l'agence postale communale rattachée au Bureau Centre de Tonnay-Charente ainsi que les modalités de gestion et de fonctionnement de l'Agence Postale. Si nous souhaitons poursuivre ce partenariat, la convention peut être renouvelée pour une durée de 1 à 9 ans. Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a souhaité renouveler la convention pour une durée de 9 ans. M. le Maire est autorisé à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**MEDECINE DU TRAVAIL** : L'Association de Santé au Travail en Agriculture (ASTA) de Saintes qui assurait le suivi médical des agents de la collectivité dans un cadre conventionnel de service de médecine préventive, a dénoncé la convention qui nous unissait à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

L'Association pour l'Action Sociale (APAS) de Rochefort que nous avons contactée, nous a transmis une proposition d'adhésion. Le droit d'entrée s'élève à 30.49 €HT et les cotisations annuelles à 80.00 €HT par salarié. Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a donné un avis favorable à l'adhésion de la Commune à l'A.P.A.S.

M. le Maire est autorisé à signer tous les documents relatifs à cette adhésion qui prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

**SALLE DES FETES :** Plusieurs responsables d'associations de Tonnay-Charente souhaiteraient pouvoir utiliser la salle des fêtes de Cabariot pendant les travaux de la salle de Tonnay-Charente.

Des demandes ont également été faites par des habitants de Tonnay-Charente pour le même motif.

Après en avoir délibéré, les Conseillers Municipaux sont d'accords pour louer la salle des fêtes aux associations en fonction des dates qui seront disponibles après la réalisation du calendrier communal 2016 mais ne souhaitent pas la louer aux particuliers de Tonnay-Charente.

**INTERNET :** M. le Maire souhaiterait qu'un courrier soit adressé à M. le Président de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan pour l'informer des difficultés à se connecter à internet dans les  $\frac{3}{4}$  de la commune.

M. TRUNDE Jean-Luc de France Télécom Orange nous a conseillé de prendre contact avec la CARO au moment de l'arrivée de la fibre optique.

Le Conseil Municipal est favorable à cette démarche.